

LPPR : « 1 % du PIB pour la recherche publique, le seul sujet sur lequel se battre » (G. Roussel, CPU)

Paris - Publié le jeudi 30 janvier 2020 à 11 h 21 - Actualité n° 173889

« Il y a un consensus sur la question du financement, il faut que l'on arrive à 1 % du PIB consacré à la recherche publique française, c'est le seul sujet sur lequel il faut qu'on se batte. Il faut que le gouvernement s'engage d'un point de vue pluriannuel. On sait tous que c'est un concert international et qu'il faut qu'on rattrape notre retard. Il y a urgence, même si cette urgence n'est pas aussi visible que d'autres, pour la population », déclare [Gilles Roussel](#), président de la [CPU](#), lors de ses vœux à la presse, le 29/01/2020.

« Des inquiétudes [à propos de la LPPR] s'expriment au sein de nos communautés, elles sont réelles. Mais le message que l'on veut porter, c'est la place de la recherche dans notre société et la nécessité d'investir, c'est cela l'enjeu principal. Après, il y a des modalités techniques, il ne faudrait pas qu'on s'enferme sur des sujets marginaux et qui peuvent être très urticants », ajoute-t-il.

Ainsi, selon lui, « la CPU a toujours rappelé qu'elle était très attachée au statut actuel [des enseignants-chercheurs], et cela n'est pas contradictoire avec la capacité d'assouplissement et de faire en sorte d'attirer des personnels que l'on n'arrive pas à attirer aujourd'hui ».

La mise en place de « tenure track » à la française - les « chaires de professeur junior » permettant d'accéder aux corps de professeurs et de directeur de recherche - devrait figurer dans la future loi. À ce propos, pour Gilles Roussel, « la question n'est pas de savoir si l'on change le statut des personnes qu'on est déjà capables d'avoir, mais de savoir si l'on est capable d'aller chercher d'autres types de personnels ».

« Ce n'est pas une substitution, cela doit venir en plus de ce qui existe actuellement, pas uniquement au niveau des statuts, mais aussi de l'emploi. On souhaite qu'il y ait des emplois supplémentaires, dans cette dimension-là », affirme le président de la CPU.

Il veut aussi « couper court aux rumeurs sur la remise en cause des 192 heures et la modulation des services » : « La question n'est pas là de notre point de vue. Ce n'est absolument pas

les sujets qu'on a pu évoquer ; la question de la comptabilisation du service et de toutes les activités est une vraie question qu'il faut qu'on travaille. Aujourd'hui, nous savons que tous nos enseignants-chercheurs sont au boulot. Il ne faudrait pas laisser croire qu'on peut avoir des marges de manœuvre de ce côté-là. »

Se saisir des nouveaux outils : « C'est la liberté des établissements »

Les présidents d'université utiliseront-ils le futur dispositif de « professeur junior », ou bien restera-t-il marginal, comme le sont les « contrats LRU » auxquels les universités ont peu recours, comme le notait l'Igaenr en août 2016 ?

« C'est une vraie question, dont la réponse n'est pas la même selon les communautés. S'agissant des contrats LRU, mais aussi des chaires montées avec les organismes, le bilan est aujourd'hui mitigé », répond Gilles Roussel.

Pour Christine Gangloff-Ziegler, vice-présidente de la CPU, « on met à disposition certains outils et les établissements et leurs conseils - qui sont quand même décideurs - s'en saisissent ou ne s'en saisissent pas, par rapport au projet qui est le leur. C'est la liberté des établissements ».

Olivier Laboux, vice-président de la Conférence, souligne que ce dispositif suppose une « convergence et une complicité entre universités et organismes de recherche ».

Mais le président de la CPU veut surtout replacer ce nouveau dispositif dans les enjeux globaux :

« Si on n'est pas capables de faire en sorte que l'emploi scientifique soit au niveau, si on ne peut pas faire fonctionner nos laboratoires, cela ne sert à rien. Rajouter un outil supplémentaire, c'est si on a le reste.

Si on atteint 1 % du PIB pour la recherche publique, alors, oui, on peut réfléchir à des outils qui permettent d'attirer des personnes supplémentaires.

S'il faut dans le même temps supprimer des postes dont on a besoin pour assurer l'enseignement supérieur et la recherche, cela ne va pas résoudre le décrochage de la France, c'est aussi simple que ça. »

Territorialisation de la recherche : pas encore de réunion du groupe de travail

« Le groupe de travail sur la territorialisation de la recherche a été annoncé mais ne s'est pas encore réuni », dit Gilles Roussel.

Le Mesri et Régions de France annonçaient le lancement d'un groupe de travail sur « la territorialisation de la recherche », dans le cadre des travaux préparatoires à la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le 10/12/2019. Une décision prise à la suite d'un entretien entre Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, Renaud Muselier, président de Régions de France, et François Bonneau, président délégué de Régions de France, le même jour.

« C'est un sujet important pour associer régions et collectivités territoriales, on était très heureux de cette annonce », souligne le président de la CPU.

Des engagements de l'État « qui ne sont pas négligeables »

« Il y a eu un engagement de l'État, du président de la République, et la ministre a rappelé lors de ses vœux un certain nombre d'engagements qui ne sont pas négligeables. Il faut continuer à attendre beaucoup de cette LPPR en matière de moyens pour qu'on se place au bon niveau international. »

- « Tout le monde est d'accord sur un point, qui est le sous-financement de la recherche et la nécessité de renforcer l'attractivité de nos carrières, avec un focus particulier sur la question des jeunes chercheurs. Il est nécessaire de rendre ces emplois attractifs au meilleur niveau international. »

- « La dimension pluriannuelle est extrêmement importante. On ne peut pas construire de stratégie dans nos établissements sans engagement pluriannuel de l'État. Si on veut être ambitieux, faire les bons choix, prendre des risques, il faut avoir une maîtrise pas seulement des dépenses, mais aussi des recettes. »

« Il y a eu de bonnes nouvelles », dit aussi Gilles Roussel, réagissant aux annonces de Frédérique Vidal lors de ses vœux (*voir encadré*).

« Je ne sais pas si je l'aurais exprimé comme cela, mais aller jusqu'à deux Smic - même si cela reste raisonnable comme niveau de salaire - c'est une belle avancée. »

- « Derrière, on peut imaginer des revalorisations des contrats doctoraux, des postdoctorats et que toute la grille indiciaire des personnels puisse avoir une revalorisation.

- 92 M€ annoncés par la ministre, c'est un financement important, si on compare à ce qui a été annoncé par le ministre de l'éducation nationale.

- Ce sont de bonnes nouvelles, mais, au-delà de 2021, il faut des engagements pluriannuels et qui ne doivent pas concerner que les personnels statutaires, mais aussi les personnels contractuels, en particulier les doctorants. »

Ce qu'a annoncé Frédérique Vidal, le 22/01

À partir de 2021, tout chargé de recherche et tout maître de conférences sera recruté « à hauteur d'au moins deux Smic [3 078,84 € bruts sur la base 2020], contre 1,3 à 1,4 Smic aujourd'hui » ;

- 26 M€ seront consacrés en 2021 à « la remise à niveau des débuts de carrière », soit un « gain de 2 600 à 2 800 € bruts sur un an » en moyenne pour les nouveaux maîtres de conférences qui seront recrutés l'année prochaine ;
- et 92 M€ seront consacrés à la revalorisation indemnitaire « qui permettront également de garantir que les jeunes chercheurs et enseignants-chercheurs recrutés au cours des dernières années ne seront pas perdants ».

Conférence des présidents d'université



Association qui réunit une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Elle s'appuie sur l'Amue (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des présidents d'université

103 boulevard Saint-Michel
75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - MàJ le 13/05/19 à 11:29

© News Tank 2020 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »